

Ami-Grand

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENERAS LVI

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins sur la commune de Collonge-Bellerive

Du 26 octobre 1965

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive en séance du 17 novembre 1964 et du 7 octobre 1965, proposant au conseil d'Etat de donner :

1. le nom de "chemin des Gotettes" au chemin sis entre le chemin des Tattes et de la route de Thonon.
2. chemin "Ami-Grand" au chemin privé, partant du chemin des Princes, se terminant au chemin de Vésénaz à la Capite;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat, en date du 24 mars 1965 et du 15 octobre 1965;

vu le préavis favorable de la division d'urbanisme;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

Il est donné :

1. Le nom de chemin des Gotettes au chemin sis entre le chemin des Tattes et la route de Thonon, "lieudit Aux Gotettes".
2. Le nom de chemin Ami-Grand au chemin privé, partant du chemin des Princes, se terminant au chemin de Vésénaz à la Capite.

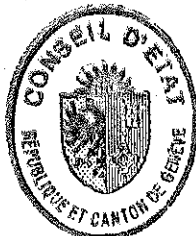
Ami-Grand, né en 1831, décédé en 1892 fut un notable de la commune de Collonge-Bellerive, un conseiller municipal à deux reprises 1858-1870 et 1874-1892, un bienfaiteur de la paroisse. C'est lui qui a donné le terrain sur lequel a été construit l'église catholique.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

* * *

Communiqué à :

Travaux 3 ex.
Intérieur 1 ex.
Sautier 2 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Hallard